

Il est aujourd'hui établi que le sucre ajouté favorise l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires. L'OMS recommande de réduire la consommation de sucres libres tout au long de la vie, et d'appliquer des mesures mondiales, notamment en taxant les boissons sucrées.

Au Maroc, les députés de la Commission des finances et du développement économique à la Chambre des Représentants ont proposé des amendements au projet de loi de finances (PLF) 2019. Deux mesures ont été adoptées à l'unanimité par la Commission et lors de la séance plénière de la première chambre. Il s'agit d'une hausse de 50 % de la TIC (taxe intérieure sur la consommation) sur les boissons gazeuses ou non gazeuses contenant du sucre, et l'ajout d'une TVA spécifique de 70 dirham (MAD)/hectolitre sur les boissons, gazeuses ou non, contenant plus de cinq grammes de sucre par 100 ml.



Le Dr Mostafa Brahim, Député à la Chambre des Représentants, revient sur l'important travail de plaidoyer entamé par la Commission et sur l'impact de cette mesure en termes de santé publique. Vous pouvez lire l'entretien complet avec le Dr Brahim en cliquant sur le lien suivant

[Lire l'entretien](#)

Sunday 5th of May 2024 05:34:20 PM